

# Les Moulins, le premier patrimoine du Jura

**Nous avons rencontré Jean-Paul Duchemin, vice-président de l'Association de Sauvegarde des Moulins du Jura et propriétaire de la Roue du Lizon à Cuttura**



Jean-Paul Duchemin observe la roue, située sous son restaurant «L'Auberge du vieux moulin».



Le barrage, qui a été créé en 1903 par la famille Tournier.

Lors de notre rencontre avec M. Duchemin nous avons échangé sur divers sujets, passant de l'histoire de sa roue, à son engagement pour la sauvegarde des moulins, jusqu'au cas du seuil du Grosdar.

L'échange fut très riche en histoire et accompagné de précieuses explications.

## La Roue du Lizon

Historiquement la Roue du Lizon existe depuis 1880, lorsque les nouveaux propriétaires du Moulin d'Octave Hugon, Joz et Gaillard reconstruisent entièrement l'usine qui est actionnée par une fameuse roue à augets de 3.50 mètres de diamètre. Mais en 1904, la force motrice de la roue est remplacée par 2 moteurs de 3cv. Pendant 104 ans, la roue est arrêtée, puis suite à l'achat des lieux par Annie et Jean-Paul Duchemin en 1990, la roue à augets est remise en fonctionnement en 2008.

Cette roue créée de l'énergie électrique grâce à la force de l'eau, que Jean-Paul Duchemin consomme directement sans passer par EDF, cette électricité alimente des résistances de chauffage pour le

moulin. La turbine, elle, produit de l'électricité qui passe par le réseau EDF et qui est distribuée aux 10 maisons autour du bâtiment.

Elle complète l'activité d'EDF. Jean-Paul Duchemin nous l'expliquait «La production de la turbine ne remplace pas l'énergie d'EDF, c'est un complément, qui, en cas de micro-coupure peut maintenir le réseau et éviter que ça disjoncte».

En 2009, une fresque murale de la roue est réalisée sur la façade sud-est du bâtiment. Concernant l'adaptabilité de la roue, Jean-Paul Duchemin nous précisait «Il y a un énorme savoir-faire, très peu de rénovation ont été nécessaires et d'ailleurs il est possible d'adapter du matériel récent à cette roue du 18<sup>e</sup> siècle».

Dans le restaurant «L'Auberge du vieux moulin» une vitre au sol permet de contempler la roue en pleine action, qui est juste en dessous.

De plus, une caméra filme en direct l'activité de la roue qui est rediffusée sur une télévision dans le restaurant pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas descendre vers la roue.



## Son engagement

Jean-Paul Duchemin est le vice-président de l'Association de Sauvegarde des Moulins du Jura. Cette association s'est formée en octobre 2004, elle suit de très près l'évolution de la politique de l'eau et de la «continuité écologique», en liaison étroite avec la Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins (FFAM). Un énorme travail d'inventaire des moulins a été effectué sur le département par les adhérents. Plus de 1200 moulins ont été recensés (vers 1900), plus de 800 ont été répertoriés. Chaque cours d'eau a été visité de long en large, chaque bief et petites sources et affluents. M. Duchemin nous évoquait son travail «Mon job est de confirmer les droits d'eau et d'aider les propriétaires pour la rénovation de leurs moulins». L'association précise aussi que les moulins sont le premier patrimoine du Jura bien avant les églises, châteaux, monuments.

Pour 2021, Jean-Paul Duchemin nous expliquait que lui-même et les membres de l'association étaient particulièrement vigilants à la Loi Climat : «Cette année nous avons demandé à être reçu par les députés, les ministres et les sénateurs partout en France. La Loi Climat qui va être voté cette année, c'est à ça que l'on va s'attaquer. Si nous n'avons pas gain de cause ou au moins une partie, nous irons directement à Paris». Il faut savoir que les moulins en France sont gérés par 2 ministères : l'écologie et l'énergie. C'est de ce point que naît le problème selon M. Duchemin «Beaucoup de projets sont arrêtés dans le Jura et en France à cause de la continuité écologique, il n'y a pas une volonté commune des deux ministères de produire de l'énergie hydraulique». Jean-Paul Duchemin nous exprimait son incompréhension «Les moulins ont un potentiel qui ne nécessitent pas la mise en place de grands moyens. On veut le faire mais on nous empêche de le réaliser à cause de la puissance électorale des écologistes. Ce n'est pas très juste de balayer tout un patrimoine de la part du ministère de l'écologie».

Le conflit est donc en rapport avec l'écologie, para-



La roue est visible depuis le restaurant grâce à une vitre au sol. Les personnes en situation de handicap peuvent même y suivre l'activité de la roue sur une télévision.

doxalement l'Association de Sauvegarde des Moulins du Jura rappelle que les moulins possèdent un potentiel hydroélectrique même de petite puissance, qui contribue à la production d'énergie renouvelable, lutte contre le réchauffement climatique, et produisent zéro CO2. D'ailleurs, les moulins ont été les premiers à avoir produit une énergie propre et 100% renouvelable. Un élément intéressant a aussi émergé pendant cette période de COVID-19, lors du 1<sup>er</sup> confinement les frontières étant fermées, les moulins du Jura ont fait face à la demande de farine croissante et leurs meules ont tourné à plein régime. Pour autant il ne reste plus beaucoup de moulins dans le Jura qui produisent de la farine. Une nouvelle fois M. Duchemin y voit un potentiel énergétique adaptable, qui serait pourtant rapidement aménageable et financièrement viable.

## Le seuil du Grosdar

Dans notre dernier journal, M. Duchemin mentionnait dans une Tribune Libre son désaccord avec le PNR concernant la destruction du seuil du Grosdar. Une décision qu'il regrette d'autant plus qu'il était possible, avant la destruction

de ce seuil, de créer de l'énergie avec la force hydraulique. «Le réseau était bon, auparavant l'entreprise Dalloz avait tout prévu pour mettre une turbine», expliquait-il. Plus récemment, avec la nouvelle équipe de l'entreprise Dalloz Créations, cette idée était revenue au goût du jour mais le retour sur investissement, estimé de 10 à 15 ans, se situait sur un nombre d'années trop éloignées. La suite des événements ne s'est pas orientée en faveur de la solution hydraulique, l'entreprise Sanclaudienne a abandonné son droit d'eau et le seuil a été détruit. Jean-Paul Duchemin nous précisait qu'il y avait une erreur dans l'appréhension du problème «Une alternative était viable, elle consistait à garder le seuil, tout en respectant la continuité écologique avec une turbine. Le système hydraulique, c'est 0 polluant et les poissons y passent, le problème c'est l'eau où ils vivent, pas les moulins». Le problème de fond pour M. Duchemin est le traitement des eaux et la pollution, plutôt que les moulins ou les seuils. De plus, il avance l'idée que la destruction d'un seuil n'est pas sans risque «Lorsque l'on détruit un seuil de 100 ans, il y aura nécessairement des dégâts, le pont va se fragiliser au fil du temps».

Jean-Paul Duchemin, par le biais de l'Association de Sauvegarde des Moulins du Jura, s'efforce de préserver ce patrimoine que sont les moulins, de le défendre et d'expliquer à tous les avantages liés à l'utilisation des moulins.

Alex Maitret  
Photos Dominique Piazzola

